Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D147_250926-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026

*L'an deux mille vingt six, le vingt cinq septembre à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le se sont réunis Au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.*

*Nombre de membres en exercice : 41*
*Nombre de membres présents : 28*
*Nombre de votants : 39*

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, David MULLER 2ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Roméo FROT 7ème Vice-Président, Claude BENOIST 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Pascal FEMINIER, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Cyrille MAUPAS, Anne LIMOGES, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Bruno ARNOULD, Anouchka DIDIER, Marjorie MOREL, Daniel HARACHE, Fabienne RUBIN, Olivier LE LAY, Laurent DUMAS, Véronique LIMOUSIN, Brigitte POULETTY-LEFEBVRE, Christine BONNIEUX, Jean-Michel BROGNIEZ

ABSENTS :

Pierre-Alain DE MALLERAY, Nicolas SAUVAGE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Hervé VAN COLEN, pouvoir à Marjorie MOREL, Jacques MARIE, pouvoir à Pascal FEMINIER, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, pouvoir à Claude BENOIST, Véronique BOURNE, pouvoir à Guillaume CAPARD, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS, Dominique VAUTIER, pouvoir à Fabienne LOUIS, Rodolphe DUGON, pouvoir à Patrice ROBERT, Nathalie DE FOUQUIERES, pouvoir à David MULLER, Philippe JUBERT, pouvoir à Christine BONNIEUX, Nathalie DALLONGEVILLE, pouvoir à Roméo FROT, Rémy PAPOZ, pouvoir à Michel MARESCOT

Monsieur Roméo FROT est nommé secrétaire de séance

***DELIBERATION N°D147_250926***

***CONVENTION DE DEPOTAGE AVEC L'ENTREPRISE DREC ENVIRONNEMENT***
***Autorisation***

Par un contrat de concession exécutoire depuis le 10 octobre 2023, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a confié à la Société des Eaux de Trouville Deauville et Normandie l'exploitation de son service public d'assainissement.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D147_250926-DE



La station d'épuration des eaux usées de Touques est pourvue d'un ouvrage spécial destiné à recevoir les matières de vidange, les graisses et les matières de curage des réseaux.

L'entreprise DREC ENVIRONNEMENT exerce une activité de vidangeur. Elle souhaite donc pouvoir dépoter les matières de vidange issues de cette activité à la station d'épuration.

Une convention tripartite entre l'entreprise DREC ENVIRONNEMENT, la Société des Eaux de Trouville-Deauville et Normandie (SETDN) et la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie doit donc encadrer cette procédure.

L'entreprise est parfaitement informée que le procédé de traitement de la station est un traitement biologique avancé qui combine un système de boues activées et des réacteurs membranaires. Seuls les produits biodégradables peuvent donc durablement être traités. L'introduction d'un produit toxique peut dégrader durablement le fonctionnement de la station.

Les paramètres à surveiller de ces matières de vidange par l'entreprise ainsi que les valeurs maximales sont décrits dans la convention.

Les prix sont fixés à l'article 11 de la convention et seront soumis à l'évolution contractuelle des tarifs prévue dans le contrat de concession.

La convention autorisera l'entreprise DREC ENVIRONNEMENT à déverser à la station d'épuration de Touques les matières de vidange, des graisses et des matières de curage des réseaux, afin d'y être traitées jusqu'au 31 décembre 2035.

Après avis favorable du Bureau réuni le 12 septembre 2026, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- autoriser la signature de la convention tripartite entre l'entreprise DREC ENVIRONNEMENT, la Société des Eaux de Trouville Deauville et Normandie (SETDN) et la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie ;

- habiliter le Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire*
*Après en avoir délibéré*
*Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

AUTORISE la signature de la convention tripartite entre l'entreprise DREC ENVIRONNEMENT, la Société des Eaux de Trouville-Deauville et Normandie (SETDN) et la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

HABILITE le Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**Le Président :**
**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D147_250926-DE



**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : Président

**Roméo FROT**
**Secrétaire de séance**

**Philippe AUGIER**
**Président**

**Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**